

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL20231212_092/734
	Du 12 DECEMBRE 2023 à 18 heures30
NOMBRE : De Conseillers en exercice : 27 De Présents : ... 18 De Votants : ... 27 Absents ayant donné procuration ... 9 Absents excusés sans procuration ... 0 Absents non excusés sans procuration ... 0 Objet : Travaux RD103 -Demande fonds de concours Nîmes Métropole	L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle; SERVILE Marc; GIOVANNELLI Odile; LAPIERRE Catherine ; MIARD Pascal; ESCUDIER Sophie; GIMENO Sophie; BARAGNON Guillaume; DENAT Sophie; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine; ETIENNE Patrick ; CRES Elisabeth ; BROSSETTE Alice ; AUGIER Marc ; ROCCO Catherine Etaient absents excusés avec procuration : M. ANDRE Christian qui avait donné procuration à M. SERVILE Marc; Mme DUSSAUT Florence qui avait donné procuration à Mme ESCUDIER Sophie ; M. GUERRE Cyril qui avait donné procuration à Mme MAZAY Isabelle; M. BALLESTEROS Jérôme qui avait donné procuration à Mme LINGERAT Sophie ; Mme GHELFI Agnès qui avait donné procuration à Mme GIOVANNELLI Odile ; M. ROUQUIER Bruno qui avait donné procuration à M. CHAILAN Jean-Luc ; Mme BERLINE Marion qui avait donné procuration à Mme GIMENO Sphie ; M. CODOU Loïc Marion qui avait donné procuration à M. ETIENNE Patrick ; Mme MARTIN Laurence qui avait donné procuration à Mme CRES Elisabeth Etaient absents excusé sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -

Monsieur le Maire, Rapporteur, expose :

Attentive à l'embellissement de son village et à la valorisation de son patrimoine communal la commune désire aménager de façon cohérente qualitative et durable la voirie de la Route de Clarensac – Route Départementale n°103.

Cet axe qui traverse la commune présente à ce jour un revêtement fortement dégradé, il est donc nécessaire de réaliser des travaux d'aménagements, de revalorisation et de mise en sécurité avec mise aux normes PMR, pour des travaux allant du porche de la Mairie jusqu'au chemin de la Cascade (Bout de la vue).

Le rapport de Monsieur le Maire entendu.

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet d'aménagement de la traversée de la commune de Caveirac - Route départementale N° 103 avec mise aux normes PMR des trottoirs.

DECIDE de solliciter un fonds de concours auprès de Nîmes Métropole pour le projet précité.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l' élu délégué à signer la convention à intervenir et tout document relatif à cette affaire.


 Le Maire
 Jean-Luc CHAILAN

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme,
 A Caveirac le,


 La Secrétaire de séance
 Sophie LINGERAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>